DLP-9-7-82011754

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

7 JUILLET 1982

ÉDITION DU LIMOUXIN N° 8

(rédigé en collaboration avec la CAVALE)

TRAITEZ :

L'OIDIUM : apparaît sur grappes. Ne relachez pas votre attention. Traitez :

- soit par poudrage à l'aide de Fluidosoufre à raison de 30 kilos/hectare,
- soit avec du soufre mouillable (Microthiol Spécial, ou Thiovit) à la dose de 12,5 kilos/hectare en mouillant bien.

Chaque face du rang doit être traitée. Régler vos appareils de manière à bien atteindre la zone des grappes.

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE :

Le 2ème vol de cochylis et d'eudémis est en cours, les pontes sont faibles pour le moment, malgré des prises importantes. Il convient, compte tenu des stades avancés de la vigne (fermeture de la grappe en cours), de procéder à l'application de produits du type préventif dès réception du présent avis :

- Ultracide 20	2 litres/hectare
- Sumicidin 10	0,75 litre/hectare
- Decis	0,60 à 0,70 litre/hectare

Si vous décidez de traiter plus tard, utiliser :

- Penncap M	1,5 l./hectare	- Rhodiatox acaricide	3 l./hectare
- Fulkill	1,5 l./hectare	- Verfor	2 l./hectare
- Lannate 20 L	2 l./hectare	- Tuvers acaricide	2 l./hectare

P12

.../..

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : G. THEISSEN N° d'inscription P.P. 531 A.D

CICADELLES : présentes sur l'ensemble du vignoble. Leurs dégâts entrainent des dessèchements du feuillage, provoquant une diminution du degré. Le traitement des vers de la grappe permettra de limiter leur pullulation.

En cas de forte attaque, préférer Ultracide 20 L.

ACARIENS :

Une observation de vos vignes s'impose. En cas de nécessité, consulter le bulletin N° 7.

\- - - - - - - - -

NOTE :

La 2ème génération des tordeuses (cochylis et eudémis) a toutes les chances d'être étalée. Vous devez observer vos vignes et renouveler le traitement s'il y a lieu.

Nous vous informerons ultérieurement de l'évolution de ces ravageurs.

\- - - - - - - - -

N E   T R A I T E Z   P A S   :   LE MILDIOU

BOTRYTIS : le bilan de l'évolution du botrytis pour la 2ème période sera établi cette semaine. En cas de nécessité, une note spéciale vous sera adressée. En l'absence d'avis ne traitez pas.

Tirage du 7 juillet 1982 - 400 exemplaires